

Zeitschrift:	Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France
Herausgeber:	Le messager suisse de France
Band:	12 (1966)
Heft:	4
Artikel:	Allocution prononcée le 28 mars, pour présenter l'ambassadeur avant sa conférence
Autor:	Vaucher, Robert
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-848972

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ALLOCUTION

prononcée le 28 mars,

pour présenter l'ambassadeur avant sa conférence

par Robert VAUCHER, Président Central

Excellence,

Mesdames, Messieurs,
mes chers compatriotes,

C'est une grande joie pour le Président central du Comité des Présidents des Sociétés suisses de Paris de venir vous remercier d'être venus si nombreux écouter notre Ambassadeur vous parler de « Quelques problèmes actuels en Suisse ».

Au nom du Comité des Présidents, je tiens à souhaiter la bienvenue parmi nous à Son Excellence l'Ambassadeur Soldati et lui dire avec quel plaisir nous l'entendrons. Je veux exprimer aussi notre reconnaissance à M^{me} Soldati d'avoir bien voulu l'accompagner et témoigner ainsi une fois de plus de l'intérêt qu'elle porte à la Communauté helvétique de Paris.

Lors de la première conférence le 31 janvier dernier, l'affluence avait été telle qu'il fallut demander à M. Soldati de vouloir bien prendre une seconde fois la parole, ce qu'il accepta de faire avec beaucoup de bonne grâce.

**

L'Ambassadeur Soldati traita tout d'abord cette fois de la politique conjoncturelle montrant combien en France le gouvernement a remarquablement

maîtrisé le problème fort difficile qui demande beaucoup de courage politique, de maintenir une politique de stabilité qui ne peut guère être populaire ni dans les milieux représentant les intérêts du personnel employé, ni chez les industriels qui demandent davantage d'expansion et d'investissements. Il montra que la Suisse, depuis quelques années, connaît les mêmes difficultés. Si l'expansion économique continuait pour le plus grand bien de l'emploi, comme aussi du développement industriel, par contre, on constatait une sensible dépréciation de la valeur de la monnaie qui par moment, notamment au cours de l'année 1963, a été alarmante même comparée au phénomène analogue dans les pays voisins. Avec beaucoup de clarté, l'orateur montra que les autorités ont été contraintes de prendre des mesures qui se heurtèrent à l'opposition d'intérêts émanant de groupes différents. Il exposa les réactions provoquées dans divers milieux par les mesures gouvernementales, mais constata qu'en définitive le Conseil national a fini par approuver la prolongation de l'arrêté sur le crédit pour un an. Il est donc possible au gouvernement de continuer d'appliquer un programme de mesures économiques qui doit permettre d'envisager un programme moderne, ouvert, favorable au progrès de l'éducation, de la formation professionnelle, de la recherche scientifique, de la création d'un réseau moderne d'autoroutes.

L'orateur montra combien on se méfie toujours en Suisse d'une centralisation de pouvoirs auprès de l'administration fédérale car les opérateurs économiques ont été habitués, depuis des générations, à avoir les coudées plus franches que partout ailleurs. Le terrible mot de « dirigisme » est honni, mais dans le monde moderne la vie économique ne se passe plus dans des cellules séparées et l'orateur montra alors, avec de nombreux chiffres à l'appui, ce que représentait le problème des universités pour lesquelles les allocations fédérales sont maintenant indispensables, pour que nous puissions faire face à la spécialisation scientifique de certains de nos établissements, et l'Ambassadeur exposa alors les problèmes que nous avons relatés dans notre dernier numéro.

Le 18 février dernier, votre Comité central adressa 272 lettres aux adresses personnelles des Conseillers nationaux et des Conseillers aux Etats, en allemand, français ou italien, et pour information aux gouvernements cantonaux et aux grandes associations de notre pays. A ce propos, je tiens à dire au Consul Guélat toute notre reconnaissance pour l'aide précieuse qu'il nous a apportée en l'occurrence.

Voici le texte de notre lettre :

« Le Comité central des Sociétés suisses de Paris, qui forment l'ossature de la plus importante communauté helvétique à l'étranger, est heureux, en ce début d'année de la Cinquième Suisse, de venir vous dire sa gratitude pour l'accueil que vous avez déjà fait ou que vous allez faire à la modification constitutionnelle qui va resserrer les liens unissant les Suisses à l'étranger à la mère patrie.

« Il a le ferme espoir que le peuple suisse tout entier apportera son approbation à ce nouvel article constitutionnel dont la ratification est attendue avec une joyeuse espérance par nos Confédérés romands, alémaniques ou tessinois qui vivent à l'étranger, qui ont, à force de travail et de persévérence, établi des centres de diffusion de nos produits et de notre industrie helvétiques, qui sont les propagandistes bénévoles de notre tourisme, et qui ont toujours cherché à montrer dans le monde ce que sont vraiment les qualités et les vertus de notre peuple.

« A l'heure où nos communautés vieillissent, où la double nationalité risque souvent, à la seconde génération, de faire oublier l'origine helvétique de nos compatriotes, l'article constitutionnel nous

apporte une raison de rester plus que jamais fermement attachés à notre nationalité. Ce sera pour nous une joie profonde de voir le peuple suisse, par son vote massif, nous permettre de devenir des citoyens à part entière. Ce sera un réconfort pour ceux qui, à l'intérieur de nos diverses sociétés helvétiques, embrassant des domaines si différents les uns des autres, tentent de réaliser dans des circonstances souvent difficiles et sur un sol parfois aride, une œuvre de mainteneurs des traditions de nos pères.

« Nous nous adressons à tous les parlementaires qui, à Berne, sont les porte-parole du pays dont nous sommes originaires, pour leur demander d'accorder leurs voix au nouvel article constitutionnel et de tout faire pour que nos concitoyens, qui devront ratifier par leur vote la décision prise à cet égard par le Parlement, soient mis en mesure de comprendre toute l'importance qu'aura sur nos communautés à l'étranger le scrutin auquel ils participeront.

« Les Suisses de Paris vous font confiance. »

Pour le Comité central des Présidents des Sociétés suisses de Paris,

Le Vice-Président :
Ch. FRIEDLANDER.

Le Président :
R. VAUCHER.

Nous sommes heureux de constater l'accueil très favorable qui fut réservé, surtout en Suisse romande, à notre initiative. Le temps me manque pour vous citer les lettres très chaleureuses reçues des Conseils d'Etat de Vaud, du Valais, de Genève, de Fribourg, de Conseillers nationaux et des Conseillers aux Etats, du Syndic de Lausanne, de l'Office suisse d'expansion commerciale, de l'Union suisse des Arts et Métiers, de l'Union suisse des Paysans nous disant entre autres : « Nous ne manquerons pas de mettre votre prise de position en évidence auprès des parlementaires paysans. »

Et nous avons eu la joie de constater, dix jours plus tard, que le Conseil national avait ratifié à l'unanimité l'article qui donne un statut à la Cinquième Suisse.

Couple suisse retraité, soigneux et en bonne santé, cherche petit logement, évt. chambre avec possibilité cuisine, à Paris ou Banlieue sud-ouest. Réf. de 1^{er} ord.

Téléphoner : Hernis Bureaux. Elysées 44-11. M. Robert.